

Modalités d'admission par équivalence
(à partir de la 2^{ème} année du cycle de Licence)
Rentrée 2020–2021

Tout dossier de préinscription par équivalence devra parvenir à l'adresse suivante : ENSACF, service de la scolarité, 85 rue du docteur Bousquet - 63100 Clermont-Fd avant le **14 mars 2020**.

Ce dossier sera constitué des éléments suivants :

- des renseignements relatifs au cursus scolaire (bulletins de classe de terminale, résultats et diplôme du bac, autres diplômes accompagnés des attestations de résultats) ;
- une lettre de motivation ;
- un dossier personnel sous format A4, 20 pages maxi (éléments susceptibles d'attester que l'orientation souhaitée s'inscrit dans le cadre d'un projet de formation réfléchi, pratique du dessin, activités personnelles particulières, stage..), les supports numériques ne sont pas acceptés. Il sera conservé par l'administration jusqu'au 30 octobre 2020 et pourra être retourné si le dossier est accompagné d'une enveloppe au format adapté et affranchie au tarif en vigueur ;
- un CV ;
- un chèque de 37 € établi à l'ordre de l'agent comptable ENSACF (gratuit pour les boursiers, joindre l'attestation de bourses 2019/2020). Quel que soit le résultat de la commission de recrutement par équivalence aucune demande de remboursement ne sera acceptée par l'école.

Les dossiers de demande de préinscription par équivalence seront examinés par une commission, les résultats seront communiqués à la fin du mois de mai à chaque candidat. Les candidatures retenues ne seront soumises à aucune autre modalité (ni oral, ni écrit).

Préinscription des candidats étrangers :

Les ressortissants d'un pays non membre de l'Union Européenne, non titulaires d'un baccalauréat français et sollicitant une première inscription dans une ENSA, doivent se référer aux modalités d'inscription spécifiques aux étudiants d'origine étrangère.

Journée portes ouvertes le samedi 15 février 2020 de 9h00 à 17h00